

Pour que vive le collège de la 7^e île...

A Brest, le collège de la septième île, ouvert en septembre 2001 est l'annexe innovante du collège des îles du Ponant. A l'heure où nous écrivons ces lignes, au lendemain du séisme des élections régionales de mars 2004, ce collège est mis en péril par les choix budgétaires du gouvernement.

La prochaine rentrée dans l'Education nationale promet d'être catastrophique. Le vote du budget 2004 et la politique gouvernementale de restriction des moyens (dite de « réduction des déficits publics ») font que l'académie doit « rendre » plusieurs centaines de postes d'enseignants et de non enseignants. Tous les établissements du département vont être touchés. Nous voyons là une véritable politique de casse du service public d'éducation. Le collège innovant « La 7^e île » n'est pas épargné et ses personnels, ses parents et ses sympathisants ont été et restent mobilisés aux cotés de ceux des autres établissements.

En effet, nous avons reçu de l'Inspection d'académie la dotation d'heures pour l'année 2004-2005. Alors que nous étions persuadés d'ouvrir une dernière classe (une classe de 3^e) pour achever la montée en puissance, alors que nous espérions accueillir une trentaine d'élèves supplémentaires, nous nous voyons signifier une dotation horaire strictement identique à celle de cette année. On nous impose donc de nous limiter à sept classes l'année prochaine.

Comment faire pour fonctionner dans de telles conditions ? Si nous n'ouvrons pas une seconde classe de 3^e, qui va « sélectionner » parmi les élèves de 4^e ceux et celles qui auront accès à la 3^e ? Quels seront les critères retenus ? Si nous ouvrons une classe de 3^e, quelle sera la classe que nous serons contraints de fermer ? Est-ce une 5^e ou une 4^e qu'on va devoir fermer ?

On nous propose à l'Inspection d'académie de fermer une classe de 6^e. Déjà que les classes de 3^e bénéficient de deux heures de latin et trois heures d'espagnol en plus qu'une classe de 6^e ! Où allons-nous prélever ces 5 heures d'enseignements obligatoires ? Cela impliquerait inévitablement un taux d'encadrement inférieur pour les heures de projets : RETP, mises en route, self... alors que les effectifs vont progresser, selon les calculs même de l'Inspecteur,

d'au moins quinze élèves. Comment poursuivre notre travail d'accompagnement et de soutien des enfants dyslexiques qui demandent un encadrement spécifique ? Comment peut-on penser qu'il puisse être envisageable pour nous de travailler dans de telles conditions l'année prochaine ?

Mais surtout comment ne pas voir là la fin, programmée ou non d'ailleurs, de notre expérience si on restreint notre « vivier ». Nous n'avons pas vocation à n'accueillir que les élèves en échec dans les structures classiques du bassin brestois, nous sommes demandeurs d'accueillir en 6^{ème} des enfants qui sortent de CM2.

Nous n'avons été découragés ni par l'investissement professionnel que ce projet nous a demandé jusqu'à présent, ni par la vétusté des locaux et du matériel, ni par le manque de personnels (personnels ATOSS, documentaliste). Nous avons même été incités à poursuivre dans cette voie par différents rapports d'inspection. Nous voulons prolonger cette expérience mais il appartient à notre administration d'y mettre les moyens humains nécessaires. Au moment où le conseil général programme de lourds investissements dans notre établissement, investissements qui devraient améliorer considérablement notre quotidien, l'Education nationale lui envoie un signal de bien mauvais augure en se refusant à l'ouverture d'une ultime classe, jetant le doute sur le caractère pérenne du projet et mettant par là en péril ce que nous avons construit depuis 3 ans.

L'équipe pédagogique de la 7^e île

Pour en savoir plus sur le collège de la 7^e île, lire le *Nouvel Educateur* n° 149 de mai 2003 (Des équipes coopératives pour une école populaire).